

POUR LE PANNEAU D'AFFICHAGE DE L'ÉCOLE

**Information destinée au(x) parent(s) ou au représentant légal de
l'élève pour
une première inscription en Enseignements internationaux de langue
étrangère (EILE) en 2026-27**

Madame, Monsieur,

Vous pouvez demander que votre enfant soit inscrit pour l'année scolaire 2026-2027 à un « Enseignement international de langue étrangère » (EILE), enseignement optionnel de langue vivante étrangère proposé en arabe, italien, portugais ou turc, assuré dans le respect des valeurs de la République par un professeur mis à disposition par un pays ayant passé pour ce partenariat un accord bilatéral avec la France.

L'inscription est possible pour une seule des langues de ce dispositif. Cet enseignement est gratuit.

Les cours optionnels d'EILE sont ouverts aux **élèves du CE1 au CM2**. Ils durent **1 h 30 par semaine**, en une seule séance, quelle que soit la langue choisie, en plus des heures de classe obligatoires.

Les cours ont lieu généralement après la classe ou, en accord avec les communes concernées, le mercredi, matin et/ou après-midi, et/ou le samedi matin.

Ils peuvent regrouper des élèves qui proviennent de différentes écoles et peuvent se dérouler dans une école différente de celle où votre enfant est scolarisé.

L'ouverture du cours d'EILE à la prochaine rentrée scolaire 2026-2027 n'est pas automatique : cela dépend du nombre de demandes reçues et de la possibilité pour le pays partenaire de mettre un professeur à disposition pour assurer cet enseignement.

Si vous souhaitez que votre enfant suive un cours d'EILE durant l'année scolaire 2026-2027, en plus des heures de classe habituelles, vous demanderez à la directrice / au directeur de l'école de scolarisation de votre enfant le formulaire d'inscription, que vous aurez à remplir et à lui remettre complété et signé pour le 30/04/2026.

Madame, Monsieur, je vous remercie de l'attention portée à la lecture de cette information.